

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 11 novembre 2014 vers les 22 h 5 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Raymonde Cossette
Monsieur Luc Gaudreault
Madame Nancy Gélinas

Madame Line Lecours
Madame Patricia Pépin

ainsi que monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents.

Participe à cette séance le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents messieurs Serge Carpentier, directeur général adjoint et secrétaire général et Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines.

1. Adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION CE 13 1114 :

Monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 1114-01 soit adopté avec l'ajout suivant :

1.1 Nomination à la vice-présidence.

Adoptée à l'unanimité.

1.1 Nomination à la vice-présidence.

RÉSOLUTION CE 14 1114 :

CONSIDÉRANT, en référence aux articles 155.1 et 182 de la Loi sur l'instruction publique, que le comité exécutif nomme, parmi ses membres, la vice-présidente ou le vice-président du comité exécutif;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que madame Line Lecours soit nommée vice-présidente du comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 23 septembre 2014.

RÉSOLUTION CE 15 1114 :

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 23 septembre 2014 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Yves Cossette PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document CE 1114-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. Sujets présentés par les Services des ressources humaines.

3.1 Congé sabbatique à traitement différé.

RÉSOLUTION CE 16 1114 :

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Raymonde Cossette PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective la concernant, à madame Hironnelle Mélançon-Gignac, enseignante à l'école de la Tortue-des-Bois de Saint-Mathieu-du-Parc, congé d'une durée de six (6) mois soit les 100 derniers jours de l'année scolaire 2015-2016, dans un plan de deux (2) ans, entrant en vigueur le 28 janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 Engagement – Liste prioritaire – Enseignants.

RÉSOLUTION CE 17 1114 :

CONSIDÉRANT l'application des dispositions liant relatives à la liste de priorité d'embauche pour combler un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE d'accepter l'engagement de madame Mélissa Guimond, enseignante au primaire, champ 3, à l'école des Bâtisseurs de Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 12 octobre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

4. Demandes d'aide ou de contribution financière.

RÉSOLUTION CE 18 1114 :

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a le mandat de disposer des demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a procédé à l'examen de demandes en tenant compte des critères établis par la Politique relative aux demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soient autorisées les demandes de contribution ou d'aide financière décrites au document CE 1114-03.

Adoptée à l'unanimité.

5. Clôture de la séance.

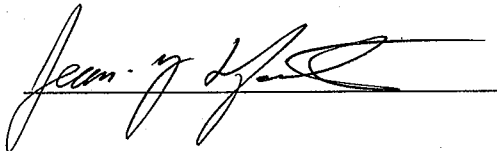
Vers les 22 h 35, il est procédé à la clôture de la séance.

RÉSOLUTION CE 19 1114 :

Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Yves Cossette PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE

